



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?PPCR-de-meilleures-grilles-de-remuneration-et-un-3eme-grade-pour-les-ingenieu>

[rs](#)

PPCR : de meilleures grilles de rémunération et un 3ème grade pour les ingénieurs de l'Etat



- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 28 septembre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le premier texte de mise en oeuvre du protocole PPCR pour les ingénieurs de l'État revalorisant les grilles de 6 corps d'ingénieurs et créant un troisième grade a été discuté lors de la réunion du 26 septembre de la commission statutaire consultative du Conseil supérieur de la Fonction Publique de l'État.

L'UNSA-FP avait déposé plusieurs amendements afin de garantir que le nouveau texte ne modifie en rien les principes de gestion, de reclassement et de rémunération indemnitaire des ingénieurs. Les réponses obtenues ont montré la prise en compte de nos exigences. L'UNSA-Fonction Publique a donc voté le texte.

Le texte (étudié pendant plus de trois heures !) concerne les :

- ingénieurs des travaux de la météorologie,
- ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État,
- ingénieurs de l'industrie et des mines,
- ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense,
- ingénieurs des travaux publics de l'État,
- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Des principes forts

L'UNSA-FP a rappelé les principes qui l'ont conduit à signer le protocole PPCR :

- amélioration de toutes les grilles indiciaires,
- des catégories avec des corps à trois grades,
- des carrières qui se déroulent sur deux grades au moins.

L'UNSA-FP sera également vigilante à la transposition de ces principes aux autres corps d'ingénieurs de l'État, du versant territorial et du versant hospitalier de la Fonction Publique.

Des vrais gains pour les ingénieurs :

Au final, en 2020, l'indice terminal du premier grade sera porté à indice brut 821 / indice majoré 673 contre IB 801 / IM 658 actuellement. Un 9ème échelon sera créé (IB 1015 / IM 821) dans le second grade. Dès 2017, un troisième grade "à accès fonctionnel" sera mis en place avec 5 échelons et un échelon spécial en HEA. Tous les ingénieurs sont donc concernés !

Parallèlement, au-delà du protocole PPCR, l'UNSA-Fonction publique continue à porter des revendications pour améliorer les reclassements, les avancement et les rémunérations.